

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX**

SEANCE du 02/07/2012

L'an deux mille douze,
Le deux juillet, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 26 juin 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers présents ou représentés	1
Nombre de conseillers excusés :	04
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. CABART J.Claude, MM. GIRARD Pascal, FRERSON Alain, SERGENT J.Marie, MM. JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, MM. PIERRARD Didier, Mme WINISDOERFFER Inè, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney.

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura, M. PETRICIG J.Michel, M. EL KHIDER Mustapha, M. DOUBLET Francis

Pouvoirs : Mme SAINT-PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Le présent acte a été affiché le : 5 juillet 2012

**OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (C.C.A.S.)**

N° 12/58

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-8 fixant les conditions d'élection des membres du conseil d'administration des centres d'action sociale,

Considérant que cette élection doit avoir lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni note préférentiel,

Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection des six délégués titulaires représentant la collectivité au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	19
Bulletins nuls à déduire	
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

Ont obtenu : DIX NEUF VOIX (19)

AUBRY Christine
FONTANIVE Marzéna
GIRARD Pascal
LECLERE Claudine
BLOT Laura
PIERRARD Didier

Ont été proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue :

AUBRY Christine
FONTANIVE Marzéna
GIRARD Pascal
LECLERE Claudine
BLOT Laura
PIERRARD Didier

Fait à Pargny sur Saulx,
Le Maire,
Denise GUERIN